

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue de Provence  
Le samedi 8 octobre 2005 à l'Isle-sur-la-Sorgue à 15h10

Le Président F.Reynaud ouvre la séance à 15h10 il demande au Secrétaire L.L Chazeau si nous disposons du Quorum même si cela n'est plus une obligation en vertu de nos statuts celui-ci l'informe que le nombre de voix est de 58/87.

Approbation du PV du samedi 24 septembre 2005

Le Président demande à l'assemblée si il n'y pas de question ou des points à préciser, L'assemblée lui indique que tout semble correct. Le PV est approuvé à l'unanimité

Rapport Financier

Le Président demande au Trésorier B.Pierrard le solde de l'exercice de la saison 2004/2005 celui-ci explique à l'assemblée qu'il a un léger déficit suite à des dépenses exceptionnelles (Championnats du monde, dépenses diverses...). Il présente son Budget Prévisionnel et pense que cette année la Ligue devrait en principe ne pas être déficitaire. Le rapport financier ainsi que le budget prévisionnel sont voté à l'unanimité

Statut de la Ligue

Le Président et le Secrétaire explique que les statuts de la Ligue doivent être modifiés pour être en conformité avec la FFE pour que celle-ci envisage le dépôt d'un dossier au Ministère des Sports dans l'optique de pouvoir devenir fédération délégataire. Le Président et le Secrétaire expliquent les deux points clefs à savoir le mode de scrutin et son fonctionnement. Le Président propose que le mode de scrutin se fasse sur le mode uninominal et le respect des trois groupes à savoir un groupe A ouvert à tous, un groupe B réservé au féminines et un groupe C réservé au médecin de la Ligue. De plus le nombre de membre au Comité Directeur de la Ligue et fixé à 12 membres.

Mais il est souhaité que ce nombre puisse être un nombre de base

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Rapport technique et compétitions

Le Président en l'absence du Directeur Technique rappelle brièvement les compétitions de la Ligue. Il précise que le club D'Istres/Fos est candidat pour le championnat de Provence des jeunes. Tandis que la Coupe 2000 sera organisé par le club de Salon-de-Provence le dimanche 29 janvier 2006 au Cercle des Arts 12, rue des fileuses.

Questions diverses

Le Président F.Reynaud demande que notre règlement intérieur soit revu. Il délègue cette mission au Secrétaire L.L Chazeau (qui présidera cette commission). Il est précisé que la rédaction se fasse sur la base de la concertation. Le Secrétaire propose que ce règlement soit rédigé par quatre personnes volontaires (une information sera diffusé quant à savoir les modalités de participation). Si cette proposition ne satisfait pas, cette mission sera déléguée au Bureau de la Ligue. Cette décision est voté à l'unanimité.

Le Président souhaite de nouveau expliquer la décision prise quant à la suspension provisoire de Monsieur Jean-François Quet. Celui-ci rappelle qu'il a dû appliquer le principe de la cohésion du bureau car M. Quet a en son contre une plainte déposée par le club de Marseille-Echecs (ex-EFE). Le Président explique que cette plainte touche au domaine échiquien et que la décision qu'il a prise était la plus appropriée. De plus le Président informe que Monsieur Quet n'était ni présent ni excusé lors du précédent Comité Directeur ni à l'assemblée générale du samedi 24 septembre 2005.

Le Président et le Secrétaire indiquent que cette suspension n'est que provisoire en attendant le verdict de la justice et que cette décision n'a aucune portée discriminatoire. A cet effet un courrier sera envoyé par le Président à Monsieur Jean-François Quet pour lui expliquer cette décision.

Le Président F. Reynaud demande à ce que sa décision soit approuvée par l'assemblée celle-ci vote cette décision à l'unanimité.

La ligue prévoit de prendre 4.000 prospectus des règles du jeu :

- 2.000 au Bouches-du-Rhône
- 1.000 au Vaucluse
- 500 au Alpes de Haute-Provence
- 500 au Hautes-Alpes

Le Président évoque la part Ligue qui est reversée aux CDJE notre Ligue a choisi ce système qui est juste et qui va dans une idée de système de décentralisation équitable pour tous.